



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LYS-HAUT-LAYON

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 128 du 31 mai 2023, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 04937322C0009, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Lys-Haut-Layon (commune déléguée des Cerqueux-sous-Passavant) au bénéfice de la SAS BOIS BOUHIER ENERGIES.

Ce projet d'une surface clôturée d'environ 8,4 ha, est situé sur le site d'une ancienne carrière d'extraction d'argile classée ICPE remblayée par l'enfouissement de déchets inertes. L'installation prévoit notamment l'implantation de 255 tables et de 2 postes électriques de transformation.

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de la société BOIS BOUHIER ENERGIES SAS, 7 place du Champ de Foire 29270 CARHAIX PLOUGUER ou à l'adresse électronique suivante : infos@arvro-energies.fr ou par téléphone au 02 98 99 47 62.

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Jean-Claude ROUILLARD, ingénieur chimiste à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. L'enquête s'ouvre en mairie de Lys-Haut-Layon (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie déléguée des Cerqueux-sous-Passavant **du lundi 19 juin à 9h00 au mercredi 19 juillet 2023 jusqu'à 17h00**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

1° sur support « papier » en mairies :

- Mairie de Lys-Haut-Layon (10 place Charles de Gaulle – Vihiers – 49310 LYS-HAUT-LAYON) : lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h, le mardi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h, le vendredi de 9h à 16h*.

-Mairie déléguée des Cerqueux-sous-Passavant (11, rue de la mairie – Les Cerqueux-sous-Passavant – 49310 LYS-HAUT-LAYON) : lundi et jeudi de 13h30 à 17h et vendredi de 9h à 12h45*.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités.

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site :

www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres)

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, Place Michel Debré à Angers, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15).

Le dossier, qui comporte notamment une étude d'impact et l'absence d'avis de l'autorité environnementale, est également consultable sur le site www.projets-environnement.gouv.fr.

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignnant sur les registres d'enquête disponibles à la mairie de Lys-Haut-Layon et à la mairie déléguée des Cerqueux-sous-Passavant ;

- en les adressant par voie postale avant la fin de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Lys-Haut-Layon (le cachet de la poste faisant foi) ;

- en les transmettant par email à l'adresse suivante : pref-enqpub-photovoltaique-bois-bouhier@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

-Mairie de Lys-Haut-Layon : lundi 19 juin 2023 de 9h à 12h30

-Mairie déléguée des Cerqueux-sous-Passavant : jeudi 29 juin 2023 de 13h30 à 17h

-Mairie de Lys-Haut-Layon : mercredi 19 juillet 2023 de 14h30 à 17h

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de Maine-et-Loire. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies et en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés sur le site internet www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres).

Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.